

**OBJET RESTRUCTURATION (RENOVATION ET EXTENSION)
DE LA MINI CRECHE DE LA MONTAGNE**

**RESILIATION DES MARCHES DU LOT 7 - REVETEMENT DE SOL
ET DU LOT 9 - PEINTURE AVEC L'ENTREPRISE JP PEINTURES**

La Commune augmente la capacité d'accueil de la structure dédiée à la petite enfance à la Montagne 8ème.

L'aménagement du Chemin Bailly et la récupération du foncier en mitoyenneté sur une parcelle gérée par le Conseil Général, nous permettent d'améliorer l'accessibilité de cette structure d'accueil de la petite enfance, et de restructurer les locaux existants.

Cette restructuration vise à porter la capacité de 21 à 44 enfants, en accueil régulier, répartie comme suit :

- 2 unités « petits » de 10 enfants de 3 à 15 mois ;
- 1 unité « moyens » de 12 enfants de 15 à 24 mois ;
- 1 unité « grands » de 12 enfants de 24 à 36 mois.

La consistance des travaux est la suivante :

- . Lot 1 - VRD,
- . Lot 2 - Gros œuvre,
- . Lot 3 - Charpente - Couverture,
- . Lot 4 - Etanchéité,
- . Lot 5 - Menuiserie bois,
- . Lot 6 - Menuiserie aluminium,
- . Lot 7 - Revêtement de sol,
- . Lot 8 - Plafonds suspendus - Cloisons,
- . Lot 9 - Peinture,
- . Lot 10 - Plomberie - Ventilation,
- . Lot 11 - Eau Chaude Solaire,
- . Lot 12 - Electricité.

Par Délibération n° 05/6-30 du 15 septembre 2005, vous avez approuvé ces travaux.

Cependant, l'entreprise JP PEINTURES titulaire du Lot 7 pour un montant de 34 422,17 € TTC et du Lot 9 pour un montant de 11 698,80 € TTC, a abandonné le chantier.

Pour le Lot 7, les travaux ont été réalisés à 56,64 % et facturés à hauteur de 19 495,43 € TTC.

Pour le Lot 9, les travaux ont été réalisés à 73,79 % et facturés à hauteur de 8 632,32 € TTC.

Une première mise en demeure en date du 18 juillet 2007 lui a été signifiée. L'entreprise avait alors repris les travaux, mais a rapidement abandonné le chantier, malgré les nombreuses relances du maître d'œuvre.

Une deuxième mise en demeure a été envoyée le 18 octobre 2007 et est restée sans réponse.

Les travaux restants pour ces Lots 7 et 9 feront donc l'objet d'une résiliation aux frais et aux torts de l'entreprise JP PEINTURES.

Je vous demande donc d'approuver la résiliation de ces marchés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

REUNION
LE MAIRE



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

**OBJET RESTRUCTURATION (RENOVATION ET EXTENSION)
 DE LA MINI CRECHE DE LA MONTAGNE**

**RESILIATION DES MARCHES DU LOT 7 - REVETEMENT DE SOL
ET DU LOT 9 - PEINTURE AVEC L'ENTREPRISE JP PEINTURES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits imputés au Budget principal 2007 sous les Chapitre 23 et Article 2313 ;

Sur le RAPPORT N° 07/4-27 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la résiliation des marchés passés avec l'entreprise JP PEINTURES (Lots 7 et 9) concernant la restructuration (rénovation et extension) de la mini crèche de la Montagne.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **- 7 DEC. 2007**



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA